

PREFECTURE DE POLICE

PARIS, le 13 Juillet 1942

Direction
de la
Police Municipale

S E C R E T

ETAT-MAJOR

1er Bureau - A

CIRCULAIRE N° 173 - 42

à Messieurs les Commissaires Divisionnaires, Commissaires
de Voie Publique et des Circonscriptions de Banlieue.
(En communication à Direction P.J. - R.Gx - Gendarmerie et
Garde de Paris).

Arch. P.M.

309

Les Autorités Occupantes ont décidé l'arrestation et le rassem-
blement d'un certain nombre de juifs étrangers.

I - PRINCIPES

A - A qui s'applique cette mesure ?

a) catégories :

La mesure dont il s'agit, ne concerne que les juifs des na-
tionalités suivantes :

- Allemands
- Autrichiens
- Polonais
- Tchécoslovaques
- Russes (réfugiés ou soviétiques, c'est-à-dire "blancs"
ou "rouges")
- Apatrides, c'est-à-dire de nationalité indéterminée.

b) âge et sexe :

Elle concerne tous les juifs des nationalités ci-dessus,
quel que soit leur sexe, pourvu qu'ils soient âgés de 16 à 60 ans (les fem-
mes de 16 à 55 ans).

Les enfants de moins de 16 ans seront emmenés en même temps
que les parents.

Dérogations :

Ne tombent pas sous le coup de la mesure :

- les femmes enceintes dont l'accouchement serait proche
- les femmes nourrissant au sein leur bébé
- les femmes ayant un enfant de moins de 2 ans, c'est-à-dire né après
le 1er Juillet 1940
- les femmes de prisonniers de guerre
- les veuves ou veufs ayant été mariés à un non-juif



- les juifs ou juives mariés à des non-juifs, et faisant la preuve, d'une part, de leurs liens légitimes, et d'autre part, de la qualité de non-juif de leur conjoint.
- les juifs et juives porteurs de la carte de légitimation de l'Union Générale des Israélites de France, carte qui est de couleur bulle ou jaune clair
- les juifs ou juives dont l'époux légitime est d'une nationalité non visée au paragraphe a
- les parents dont l'un au moins des enfants n'est pas juif.

Dans le cas où un membre de la famille bénéficie de la dérogation, les enfants ne sont pas emmenés, à moins qu'ils ne soient juifs et âgés de 16 ans et plus.

B - Exécution :

Chaque israélite (homme et femme) à arrêter fait l'objet d'une fiche. Ces fiches sont classées par arrondissement et par ordre alphabétique.

Vous constituerez des équipes d'arrestation. Chaque équipe sera composée d'un gardien en tenue et d'un gardien en civil ou d'un inspecteur des Renseignements Généraux ou de la Police Judiciaire.

Chaque équipe devra recevoir plusieurs fiches. A cet effet, l'ensemble des fiches d'un arrondissement ou d'une circonscription sera remis par ma Direction ce jour à 21 heures.

Les équipes chargées des arrestations devront procéder avec le plus de rapidité possible, sans paroles inutiles et sans commentaires. En outre, au moment de l'arrestation, le bien-fondé ou le mal-fondé de celle-ci, n'a pas à être discuté. C'est vous qui serez responsables des arrestations et examinerez les cas litigieux, qui devront vous être signalés.

Vous instituerez, dans chacun de vos arrondissements ou circonscriptions, un ou plusieurs "Centres primaires de rassemblement", que vous ferez garder. C'est dans ce ou ces centres que seront examinés par vous les cas douteux. Si vous ne pouvez trancher la question, les intéressés suivront momentanément le sort des autres.

Des autobus, dont le nombre est indiqué plus loin, seront mis à votre disposition.

Lorsque vous aurez un contingent suffisant pour remplir un autobus, vous dirigerez :

- a) sur le Camp de Drancy les individus ou familles n'ayant pas d'enfant de moins de 16 ans
- b) sur le Vélodrome d'Hiver : les autres.

En ce qui concerne le Camp de Drancy, le contingent prévu doit être de 6.000. En conséquence, chaque fois que vous ferez un départ pour Drancy, vous ferez connaître le nombre de personnes transportées dans ce camp à l'Etat-Major qui vous préviendra lorsque le maximum sera atteint.



Vous dirigerez alors les autobus restants sur le Vélodrome d'Hiver.

Vous affecterez à chaque autobus une escorte suffisante. Les glaces de la voiture devront demeurer fermées et la plateforme sera réservée aux bagages. Vous appellerez aux équipes spéciales d'arrestation, en leur en donnant lecture, les instructions contenues dans les consignes que vous remettrez à chacune d'elles avant de procéder aux opérations.

Vous leur indiquerez également, d'une façon nette, les renseignements qu'ils devront, après chaque arrestation, porter au verso de la fiche afférente à la personne arrêtée.

Vous ne transmettez que le I8 au matin :

1°) les fiches des personnes dont l'arrestation aura été opérée.

2°) les fiches des personnes disparues.

3°) les fiches des personnes ayant changé d'adresse, et dont la nouvelle résidence est connue à moins que cette dernière ne se trouve dans votre arrondissement.

Enfin, vous conserverez pour être exécutées ultérieurement les fiches des personnes momentanément absentes lors de la première tentative d'arrestation.

Pour que ma Direction soit informée de la marche des opérations, vous tiendrez au fur et à mesure, à votre Bureau, une comptabilité conforme au classement ci-dessus.

Des appels généraux vous seront fréquemment adressés pour la communication de ces renseignements.

Parmi les personnes arrêtées, vous distinguerez le nombre de celles conduites à Drancy de celles conduites au Vélodrome d'Hiver.

Pour faciliter le contrôle, vous ferez porter au verso de la fiche, par un de vos secrétaires, la mention "Drancy" ou Vélodrome d'Hiver" selon le cas.

II - EFFECTIFS et MATERIEL

A - Dispositions générales :

Les permissions seront suspendues du I5 courant à I8 heures au I7 courant à 23 heures et tous les cours supprimés jusqu'à la reprise des permissions.

Le service de garde des Etablissements allemands ne sera pas assuré, sauf celui des parcs de stationnement et des garages installés dans les passages souterrains, du I5 courant à 2I heures 30 au I7 à 2I heures 30, sauf quelques rares exceptions dont vous serez seuls juges.



En conséquence, les renforts fournis habituellement pour ce service spécial ne vous seront pas envoyés.

De cette situation, il résulte que chaque arrondissement peut sans difficulté affecter à la constitution des "équipes spéciales", 10 gardiens par brigade de roulement et la Brigade D au complet, sans que le service normal de l'arrondissement en soit affecté, assuré qu'il sera par le reste de la brigade de roulement (dont l'effectif, du fait de la suppression des permissions, correspondra au moins à son effectif habituel).

Les gardiens désignés pour constituer les équipes spéciales seront exemptés de leur service normal d'arrondissement à partir du 15 courant à 18 heures; ils assureront à nouveau leur service habituel à partir du 17 courant à 23 heures.

Ceux qui reprendront la surveillance des établissements allemands le 17 courant à 21 heures 30 devront être libérés de tout service dans l'après-midi du même jour.

B - Equipes spéciales d'arrestation.

I - Renforts les 16 et 17 Juillet.

Les services détachant les effectifs ci-dessous indiqués devront prévoir l'encadrement normal, les chiffres donnés n'indiquant que le nombre des gardiens. Les gradés n'interviendront pas dans les arrestations, mais seront employés selon vos instructions au contrôle et à la surveillance nécessaires.

Arrondis- sements	Nombre total d'équi- pes à constituer par chaque arrondissement	Renforts reçus par les Arrondissements
1er	8 équipes	
2ème	33 -	Reçoit 11 gardiens en civil du 1er Arrdt. 10 - - de l'Ecole Pratique
3ème	156 -	Reçoit 54 gardiens en tenue du 1er Arrdt. 45 - - du 14° - 143 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
4ème	139 -	Reçoit 50 gardiens en tenue du 5° Arrdt. 25 - - 12° - 130 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
5ème	24 -	Reçoit 16 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
6ème	8 -	
7ème	4 -	

Arrondis- sements	Nombre total d'équi- pes à constituer par chaque arrondissement	Renforts reçus par les Arrondissements
8ème	7 équipes	
9ème	52 -	Reçoit 36 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
10ème	152 -	Reçoit 30 gardiens en tenue du 2ème Arrdt. 55 - - 6ème - 12 - - 9ème - 140 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
11ème	246 -	Reçoit 53 gardiens en tenue du 7ème Arrdt. 30 - - 6ème - 100 - - de l'Ecole Pratique 7 gardiens en civil du 8ème Arrdt. 10 - - 7ème - 220 Inspecteurs des Renseignements Généraux
12ème	34 -	Reçoit 22 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
13ème	32 -	Reçoit 21 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
14ème	17 -	Reçoit 5 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
15ème	23 -	Reçoit 13 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
16ème	25 -	Reçoit 10 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
17ème	25 -	Reçoit 9 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
18ème	121 -	Reçoit 33 gardiens en tenue du 13ème Arrdt. 36 - - 15ème - 106 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
19ème	111 -	Reçoit 38 gardiens en tenue du 17ème Arrdt. 10 - - 16ème - 98 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
20ème	255 -	Reçoit 10 gardiens en tenue du 16ème Arrdt. 200 - - de l'Ecole Pratique 250 Inspecteurs de la Police Judiciaire.



2 - horaire de travail des équipes spéciales.

Les Inspecteurs et gardiens constituant les équipes spéciales d'arrestation prendront leur service au Central de l'Arrondissement désigné, le 16 courant à 4 heures du matin. Ils effectueront leur service :

...../



1°) le 16 de 4 heures à 9 heures 30, et
de 12 heures à 15 heures 30.

2°) le 17 de 4 heures à 13 heures.

C - Garde des Centres primaires de rassemblement et accompagnement
des autobus.

I - Renforts les 16 et 17 Juillet :

Pour leur permettre d'assurer la garde de leurs centres
primaires de rassemblement et l'accompagnement des détenus dans les autobus,
les arrondissements les plus chargés recevront, en outre, les 16 et 17 Juil-
let les renforts suivants :

2ème Arrdt	:	15 Gardes à pied
3ème -	:	30 Gardiens de la C.H.R.
4ème -	:	15 - des Compagnies de Circulation 5 - de l'Ecole Pratique 25 Gardes à pied
5ème -	:	10 Gardes à pied
9ème -	:	15 Gardes à pied
10ème -	:	10 Gardiens de l'Ecole Pratique 30 Gardes à pied
11ème -	:	10 Gardiens des Compagnies de Circulation 10 - de l'Ecole Pratique 40 Gardes à pied
12ème -	:	10 Gardes à pied 5 Gardiens de l'Ecole Pratique
13ème -	:	10 Gardes à pied 5 Gardiens de l'Ecole Pratique
14ème -	:	10 Gardes à pied 5 Gardiens de l'Ecole Pratique
15ème -	:	10 Gardes à pied
16ème -	:	10 Gardes à pied 5 Gardiens de l'Ecole Pratique
17ème -	:	10 Gardes à pied
18ème -	:	25 Gardiens des Compagnies de Circulation 15 Gardes à pied

19ème Arrdt : 20 Gardiens des Compagnies de Circulation
15 Gardes à pied

20ème Arrdt : 30 Gardiens des Compagnies de Circulation
30 Gardes à pied

2 - Horaire :

Les renforts destinés à la garde des centres primaires de rassemblement et à l'accompagnement des autobus prendront leur service au Central de l'Arrondissement désigné le 16 courant à 5 heures du matin.

Ils assureront leur service les 16 et 17 Juillet :

Equipe n° 1 de 5 heures à 12 heures

Equipe n° 2 de 12 heures à fin de service.

En ce qui concerne les effectifs de la Garde de Paris, la relève aura lieu au gré du commandement.

D - Circonscriptions de banlieue.

Toutes les circonscriptions de banlieue, sauf celles des Lilas, de Montreuil, Saint-Ouen et Vincennes, constitueront leurs équipes spéciales d'arrestation, assureront la garde de leurs centres primaires de rassemblement et l'accompagnement, à l'aide de leurs propres effectifs.

En ce qui concerne le matériel, celui-ci vous sera envoyé après communication des chiffres aux appels généraux, de manière à organiser des itinéraires de transfèrement.

Suivant l'horaire et les dates fixées pour Paris, chapitre B, paragraphe 2, les renforts suivants seront fournis :

- SAINT-OUEN : 20 gardiens en tenue et 12 gardiens en civil fournis par la 2ème Division sur ses effectifs de banlieue
- LES LILAS : 20 gendarmes et 14 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
- MONTREUIL : 25 gendarmes et 18 gardiens en civil de l'Ecole Pratique
- VINCENNES : 15 gendarmes et 9 gardiens en civil de l'Ecole Pratique.

Dans les Circonscriptions des Lilas, Montreuil et Vincennes, les Commissaires commenceront les opérations dès 4 heures du matin avec leurs propres effectifs et les gendarmes, et recevront les gardiens en civil de l'Ecole Pratique par le premier métro : c'est-à-dire aux environs de 6 heures 15.



E - Matériel :

La Compagnie du Métropolitain, réseau de surface, enverra directement les 16 et 17 Juillet à 5 heures aux Centraux d'Arrondissement où ils resteront à votre disposition jusqu'à fin de service :

- 1er Arrdt :	1 autobus
- 2ème - :	1 -
- 3ème - :	3 -
- 4ème - :	3 -
- 5ème - :	1 -
- 6ème - :	1 -
- 7ème - :	1 -
- 8ème - :	1 -
- 9ème - :	2 -
- 10ème - :	3 -
- 11ème - :	7 -
- 12ème - :	2 -
- 13ème - :	1 -
- 14ème - :	1 -
- 15ème - :	1 -
- 16ème - :	1 -
- 17ème - :	1 -
- 18ème - :	3 -
- 19ème - :	3 -
- 20ème - :	7 -



A la Préfecture de Police (Caserne de la Cité) :

6 autobus.

Lorsque vous n'aurez plus besoin des autobus, vous en aviserez d'urgence l'Etat-Major P.M., et, de toute façon vous ne les renverrez qu'avec son accord.

En outre la Direction des Services Techniques tiendra à la disposition de l'Etat-Major de ma Direction, au garage, à partir du 16 Juillet à 8 heures :

10 grands cars.

Les Arrondissements conserveront jusqu'à nouvel ordre les voiturettes mises à leur disposition pour le service spécial du 14 Juillet, contrairement aux instructions de ma Circulaire n° 170-42 du 13 Juillet.

De plus, de 6 heures à 18 heures, les 16 et 17 Juillet, un motocycliste sera mis à la disposition de chacun des : 9ème - 10ème - 11ème - 18ème - 19ème et 20ème Arrdts.

F - Garde du Vélodrome d'Hiver :

La garde du Vélodrome d'Hiver sera assurée, tant à

..../

l'intérieur qu'à l'extérieur, par la Gendarmerie de la Région Parisienne et sous sa responsabilité.

G - Tableau récapitulatif des fiches d'arrestations :

1er Arrdt	I34-
2ème -	579-
3ème -	2.675-
4ème -	2.401-
5ème -	414-
6ème -	143-
7ème -	68-
8ème -	128-
9ème -	902-
10ème -	2.594-
11ème -	4.235-
12ème -	588-
13ème -	563-
14ème -	295-
15ème -	397-
16ème -	424-
17ème -	424-
18ème -	2.075-
19ème -	1.917-
20ème -	4.378-

! Asnières	32-
! Aubervilliers	67-
! Boulogne	96-
! Charenton	25-
! Choisy-le-Roi	8-
! Clichy	62-
! Colombes	24-
! Courbevoie	34-
! Gentilly	95-
! Ivry-sur-Seine	47-
! Les Lilas	271-
! Levallois	47-
! Montreuil	330-
! Montrouge	34-
! Neuilly-sur-Seine	48-
! Nogent-sur-Marne	50-
! Noisy-le-Sec	45-
! Pantin	93-
! Puteaux	38-
! Saint-Denis	63-
! Saint-Maur	45-
! Saint-Ouen	261-
! Sceaux	37-
! Vanves	52-
! Vincennes	153-

255 équipes	20°	-	4378
246	11°	-	4235
156	3°	-	2675
152	10°	-	2594
139	4°	-	2401
121	17°	-	2025
111	14°	-	1917
52	9°	-	902
34	12°	-	588
33	2°	-	579
32	13°	-	563
25	16°	-	424
24	12°	-	414
23	15°	-	397
19	14°	-	295
8	1°	-	143
8	1°	-	134
7	8°	-	128
4	7°	-	68

Le Directeur
de la Police Municipale,

HENNEQUIN.

45 Montreuil	330
261 Les Lilas	271
37 St Ouen	261
52 Vincennes	153
Boulogne	96
Clichy	62
Pantin	93
Aubervilliers	67
St Denis	63
Clichy	62
Vanves	52
Nogent sur marne	50
Neuilly	48
Ivry	47
Levallois	47
Ivry	47
St Maurice	45
Puteaux	38
Levallois	34
Montreuil	330
Asnières	32
Charenton	25
Colombes	24
Choisy	8